SNUDI-FO92

Le lundi 21 septembre 2014

Contact pour les organisations syndicales des Hauts de Seine :
Charlotte Boeuf, co-secrétaire générale SNUipp-FSU 92
3 bis rue W. Rochet
92 000 NANTERRE
01 47 24 16 40
snu92@snuipp.fr

Monsieur WUILLAMIER
Directeur Académique des Services de l'Education Nationale
Centre administratif départemental
167/177 av Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Objet : demande d'audience intersyndicale sur les réunions d'information syndicale

Monsieur le Directeur académique,

Les organisations syndicales SNUipp-FSU92, CGT Educ'action 92, SNUDI-FO 92, SGEN-CFDT 92, SUD Education 92 sollicitent en urgence une audience de votre part sur la question de l'organisation des réunions d'information syndicale dans notre département.
En effet, dans l'article 2 de l'arrêté du 29 août 2014 publié au JORF du 3 septembre 2014, il est prévu que le DASEN « prend les mesures nécessaires à la mise en œuvre des dispositions prévues à l'article 1er ».
Nous souhaitons également discuter de la circulaire d'application de cet arrêté publiée au BO n° 34 du 18 septembre 2014.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur Académique, nos salutations distinguées.

Charlotte BOEUF et Pascal HOUDU, pour le SNUipp-FSU92
Samuel SERRE et Jean GRIMAL, pour la CGT Educ'action 92
Corinne JAN, pour le SNUDI FO 92.
Jean-Pierre BAILLS, pour le SGEN-CFDT 92
Gaetan LE PORHO, pour SUD-EDUCATION 92
David PLANCHE, pour le SE-UNSA 92